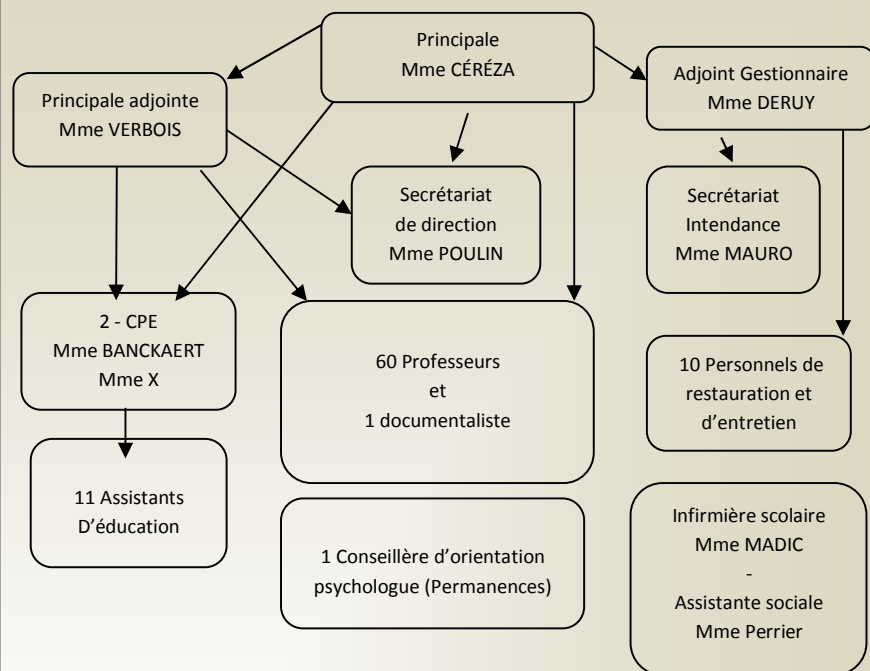


## Organigramme du collège Albert Camus



### Et après, quelles possibilités ?

- LV2 espagnol obligatoire sauf élèves ayant choisi la bi-langue en 6e
- Latin en 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>
- Option anglais 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**Collège Albert Camus**  
3 rue Lucien Piet  
BP 74  
33326 EYSINES

Tél. : 05.56.28.06.69  
Télécopie : 05.56.28.62.70

Courriel : [ce.03320841@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.03320841@ac-bordeaux.fr)  
Internet : <http://collegealbertcamus33.fr/>  
Pronote : <https://03320841.index-education.net/pronote/>

# Collège Albert Camus

## EYSINES



*Je souhaite la bienvenue à tous les futurs collégiens entrants en classe de 6ème au collège Albert Camus.*

*L'entrée au collège est une étape importante dans votre scolarité, c'est le début d'un parcours scolaire de 4 ans qui vous emmènera en classe de troisième, vous passerez votre premier diplôme (le Brevet des collèges) et dans le cadre du parcours avenir vous construirez votre orientation et votre projet professionnel.*

*La présente plaquette devrait répondre à certaines de vos questions et à vous faire découvrir votre futur collège*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de réussir dans vos études.*

*C. CÉRÉZA*

# Quelques questions

## **Quand la rentrée aura-t-elle lieu ?**

Voir site du collège

## **Où peut-on déposer son vélo ?**

Il existe à l'entrée du collège un garage couvert et fermé. Il n'ouvre qu'aux heures d'entrée et de sortie.

## **Peut-on quitter le collège à la fin des cours ?**

En fonction du régime choisi ( 1 ou 2) en début d'année par les parents vous pouvez quitter ou non le collège à la fin des cours ou en cas d'absence d'un professeur.

## **A-t-on le droit d'amener un portable ? un ballon ?**

Amener un portable n'est pas interdit mais il doit être éteint.

Vous ne pouvez vous en servir qu'avec l'autorisation d'un adulte et dans des lieux très précis.

Des ballons sont à disposition à la vie scolaire. De manière générale, il est fortement déconseillé d'amener au collège des objets de valeur qui n'y ont aucune utilité.

## **Qu'est-ce que la vie scolaire ?**

C'est le service composé de la Conseillère Principal d'Education, des assistants d'éducation et des assistants pédagogiques. Ses missions principales sont de gérer la surveillance des élèves, les permanences, les absences et retards mais aussi d'être à l'écoute de l'ensemble des élèves (accompagnement individuel, surveillants référents).

## **A qui peut-on parler de nos problèmes ?**

A tout adulte de l'établissement avec qui vous vous sentez en confiance. Il sera à coup sûr de bon conseil. Il faut éviter de garder ses soucis pour soi. En parler, c'est déjà aider à trouver une solution.

## **Qu'est-ce que la classe bilangue ?**

La possibilité est donnée à ceux qui le souhaitent de faire deux langues (anglais et allemand) dès la 6<sup>ème</sup> à raison de 3 heures par semaine pour chacune. En 5<sup>ème</sup> vous n'aurez pas de seconde langue à choisir puisque vous en avez déjà deux.

## **Qui a droit à l'aide au travail ?**

Tous les 6<sup>ème</sup> ont des heures d'aide au travail personnel (ATP) inscrites à l'emploi du temps. A partir du 2<sup>ème</sup> trimestre, elles sont ciblées sur les élèves rencontrant des difficultés et le travail se fait en petits groupes. Vous pouvez en plus vous inscrire à l'accompagnement éducatif.

Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) sont mis en place pour les élèves les plus en difficulté.

## **Comment savoir quand rentrer en cours ?**

A la sonnerie, vous allez vous ranger devant l'emplacement portant le numéro de la salle où vous devez avoir cours. Le professeur vient vous chercher. Arrivés devant la salle, vous vous rangez et, entrés dans la classe, vous attendez debout que le professeur donne la consigne de s'asseoir. Le respect de ces règles simples permet de débiter le cours dans le calme et la sérénité.

## **Quels sont les horaires d'ouverture du collège ?**

Le collège est ouvert tous les jours de 8h20 à 17h. Les cours ont lieu de 8h25 à 12h30 et de 13h50 à 16h50 avec 2 récréations.

## **Aurai-je cours de 8h30 à 16h50 ?**

Non. Il arrivera que vous entriez plus tard et quittiez plus tôt selon votre emploi du temps.

## **Comment vais-je faire avec toutes mes affaires ?**

Le poids des cartables est un problème auquel le collège est sensible. Un casier est affecté à chaque élève de 6<sup>ème</sup> pour toute l'année. Les casiers situés en extérieur sont accessibles à certaines heures qui vous seront précisées en début d'année.

## **Doit-on acheter ses manuels ?**

Non. Ils sont fournis pour l'année par l'établissement. Dès que vous les avez, il faut les couvrir et en prendre soin tout au long de l'année. En effet, vous devrez les restituer au mois de juin suivant dans l'état où on vous les aura donnés en septembre.

## **Et si j'ai un problème de santé ?**

Il faut le signaler dès le début d'année. Le collège dispose d'une infirmière qui traite de ces problèmes mais elle s'occupe aussi de tous les petits bobos et maladies au quotidien. En plus, elle reçoit chaque élève de 6<sup>ème</sup> pour un bilan individuel en cours d'année.

## **Où récupérer un objet perdu ?**

A la vie scolaire. C'est là aussi que vous devez apporter les objets trouvés.

## **A quoi servent les délégués de classe ?**

Ils sont élus par la classe. Ils sont ses représentants et ses porte-paroles en particulier lors du conseil de classe. Ils ont aussi une mission de transmission des informations en liaison avec la vie scolaire.

## **Le carnet de correspondance est-il obligatoire ?**

Oui, c'est un document officiel. Il doit être complété avec soin. C'est la carte d'identité du collégien qu'il faut avoir tout le temps dans son sac. Sa non présentation est sanctionnée.

## **Existe-t-il des activités extra-scolaires ?**

Durant la pause du midi, diverses possibilités sont offertes : entraînement UNSS (volley, badminton) pour préparer les compétitions du mercredi après-midi, chorale, activités foyer (jeux),... Sans oublier l'accompagnement éducatif qui propose aide au travail, pratique sportive et pratique artistique.

## **Où achète-t-on les tickets de cantine ?**

Il n'y a pas de système de tickets. L'inscription à la demi-pension se fait pour l'année, le règlement est trimestriel. Toutefois vous pouvez très exceptionnellement acheter un ticket repas si vous êtes externe.

## **A-t-on le droit d'aller partout dans la cour ?**

La cour du collège est immense et certains endroits sont interdits comme la partie entre le préau et la clôture du gymnase.